

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents	39
Absents représentés	5
Absente excusée	1
Absente non excusée	0

L'AN DEUX MIL HUIT, LE DIX HUIT DECEMBRE à VINGT ET UNE HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 12 décembre 2008 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER, GAMBIASIO, M. BELABBAS, Mmes POURRE (jusqu'au point A), BERNARD Sandrine (jusqu'au point B), M. ROSSET, Mme WOJCIECHOWSKI, adjoints au Maire,

Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, EHRMANN, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, TAGZOUT, CATALAN, Mmes OUDART, SCHMIDT, MM. MARTINEZ, PRAT, RIVIERE, MERCIER, MOOG, Mmes BERNARD Méhadée, PIERON, MM. MARCHAND (à partir du 3^{ème} vœu), MOKRANI, CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL (jusqu'au point A), MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme BENDIAF, adjointe au Maire, représentée par M. BOUYSSOU,
M. BEAUBILLARD, adjoint au Maire, représenté par Mme Méhadée BERNARD,
Mme POURRE, adjointe au Maire, représentée par M. ROSSET (à partir du point B),
Mme Sandrine BERNARD, adjointe au Maire, représentée par M. RAMEAU (à partir du point C),
M. MACHADO, conseiller municipal, représenté par M. RIVIERE,
M. MARCHAND, conseiller municipal, représenté par Mme PETER (jusqu'au 2^{ème} vœu),
Mme BROUTÉ, conseillère municipale, représentée par M. MERCIER.

ABSENTE EXCUSEE

Mme MONTUELLE, conseillère municipale.

ABSENTE NON EXCUSEE

Mme LE CARDINAL, conseillère municipale (à partir du point B).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

LE CONSEIL,

/ ENTEND la réponse apportée à la question posée par Monsieur ABERDAM, Elu Ivry 100% à gauche, concernant le foyer PTT de la rue Gabriel Péri.

/ ADOPTE le vœu proposé par le groupe des Elus Socialistes au nom de la majorité municipale concernant le projet de réforme de l'ordonnance de 1945 régissant le droit pénal des mineurs (vœu joint).

(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERQ, CATHENOZ)

/ ADOPTE le vœu proposé par le groupe des Elus Communistes et Partenaires au nom de la majorité municipale concernant le droit au logement et pour le retrait du projet de la loi Boutin abusivement intitulé "mobilisation pour le logement social et la lutte contre l'exclusion" (vœu joint).

(39 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERQ, CATHENOZ)

/ REJETTE le vœu proposé par Monsieur ABERDAM, Elu Ivry 100% à gauche concernant le maintien de l'hôpital Jean Rostand.

(28 voix contre , 3 voix pour : MM. BELABBAS, CATALAN, ABERDAM, 10 abstentions : Mmes PERNIN, SPIRO, OUDART, MM. MARTINEZ, MARCHAND, CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ, CATHENOZ et 3 conseillers ne prennent pas part au vote : Mme PERSTUNSKI-DELÉAGE, MM. MOKRANI, TAGZOUT)

A/ PROCÈDE au débat d'orientations budgétaires 2009 conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales.

(affaire non sujette à un vote)

B/ DEMANDE au Gouvernement, l'abrogation de la loi n° 2008-790 du 20 août 2008, ainsi que le retrait du décret n° 2008-901 du 4 septembre 2008, et de la circulaire d'application n° 2008-111 du 26 août 2008, ainsi que le retrait de toutes les procédures contentieuses engagées auprès des tribunaux par les préfets contre les communes, pour non mise en place du service minimum d'accueil, sur l'ensemble du territoire français, et spécialement les recours en cours contre la ville d'Ivry.

(39 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE,
MM. LECLERQ, CATHENOZ)

C/ APPROUVE le dossier de réalisation de la ZAC du Plateau et le programme des équipements publics à réaliser.

(34 voix pour, 3 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M. CATHENOZ et 6 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes DUCHENE, LOICHOT, MM. RIVIERE, MACHADO, MOOG,
LECLERCQ)

D/ Affaire relative aux Assises de la Villes 2009 - REPORT au conseil municipal du 29 janvier 2009.

1A/ ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2008 du budget ville et ses annexes.

(39 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. CATHENOZ, LECLERCQ)

1B/ ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2008 du budget annexe aide à domicile.

(39 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. CATHENOZ, LECLERCQ)

2/ DECIDE la création d'un budget annexe concernant l'activité municipale du centre médico-psycho-pédagogique, et ce à compter du 1^{er} janvier 2009.

(unanimité)

3/ DECIDE la création d'un budget annexe concernant l'activité municipale du service de soins infirmiers à domicile, et ce à compter du 1^{er} janvier 2009.

(unanimité)

4/ AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2008, en début d'année 2009 dans l'attente de l'adoption du budget primitif.

(unanimité)

5/ DECIDE d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur les états, dressés par Monsieur le Trésorier Municipal à la somme de 32 569,35 €.

(39 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. CATHENOZ, LECLERCQ)

6/ DECIDE de verser à Monsieur Bournof, Trésorier Municipal d'Ivry-sur-Seine, l'indemnité de conseil calculée selon les barèmes en vigueur, au taux de 75% et ce, à partir du compte administratif 2008.

(38 voix pour et 5 voix contre: M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. CATHENOZ, LECLERCQ, ABERDAM)

7/ FIXE le montant de la redevance d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2009, à 0,1779 € par mètre cube d'eau vendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par une canalisation d'égout communal ou départemental, qu'ils soient ou non raccordés.

(38 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. CATHENOZ, LECLERCQ, ABERDAM)

8A/ DECIDE d'exonérer de taxe professionnelle, pour la part lui revenant, pour une durée de sept ans, les établissements situés sur son territoire ayant le statut de « jeunes entreprises innovantes » et de « jeunes entreprises universitaires ».

(42 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

8B/ DECIDE d'exonérer à hauteur de 100 % les établissements de spectacles cinématographiques qui, quel que soit leur nombre de salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 7 500 entrées et bénéficient d'un classement « art et essai » au titre de l'année de référence, ainsi que d'exonérer à hauteur de 100 % les entreprises de spectacles relevant des 5 catégories, à savoir, les théâtres nationaux, les autres théâtres fixes, les tournées théâtrales et théâtres démontables exclusivement consacrés à des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique ; les concerts symphoniques et autres, les orchestres divers et chorales ; les théâtres de marionnettes, cabarets artistiques, cafés-concerts, music-halls et cirques, à l'exclusion des établissements où il est d'usage de consommer pendant les séances.

(42 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

9/ DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse pour la régie de dépenses du conservatoire municipal de musique et de danse, pour un montant de 200,00 €.

(39 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. CATHENOZ, LECLERCQ)

10/ AUTORISE le Maire à mandater, dès que nécessaire, aux associations et autres organismes (CCAS, Mission locale intercommunale Ivry-Vitry) percevant une subvention communale et qui en justifieront la nécessité, un ou plusieurs acompte(s) de subvention au titre de 2009 dans la limite du quart du montant accordé en 2008.

(unanimité et 11 conseillers ne prennent pas part au vote :

M. BEAUBILLARD, Mmes PERSTUNSKI-DELEAGE, BROUTE, POURRE, PIERON, WOJCIECHOWSKI,
MM. MERCIER, MACHADO, BELABBAS, Mme PETER, M. RAMEAU)

11/ ACCORDE une subvention de 15 000 € à l'association Atout Majeur pour l'année 2008.

(unanimité)

12/ APPROUVE la vente au public de reproductions de documents conservés dans le fonds des archives municipales et MET EN PLACE les modalités de fixation tarifaire, de facturation et d'envoi.

(unanimité)

13A/ PRESCRIT la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal et DECIDE de lancer la concertation s'y rapportant.

(39 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. CATHENOZ, LECLERCQ)

13B/ Est informé de l'engagement d'une procédure de modification dudit Plan Local d'Urbanisme.

14/ APPROUVE la convention de transfert de gestion patrimoniale avec la SADEV'94 concernant l'ensemble immobilier sis 16 villa des Sorbiers à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AR n° 26, d'une contenance de 328 m², permettant à la Commune d'en garder la jouissance pendant toute la durée du portage foncier.

(38 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. CATHENOZ, LECLERCQ
et 1 abstention : M. ABERDAM)

15/ DECIDE d'acquérir au prix de 62.000,00 € les lots de copropriété n° 6 et 22, dépendant de l'ensemble immobilier sis 113 boulevard Paul Vaillant-Couturier à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AY n°12, appartenant à Monsieur De Abreu, dans le cadre de l'opération Avenir Gambetta.
(unanimité)

16/ DECIDE d'acquérir à l'OPH d'Ivry-sur-Seine au prix de 176.000,00 € HT (210.496,00 € TTC), un local non aménagé livré « brut de béton », d'une surface hors œuvre nette de 105 m², dans le cadre du programme de logement, 53-55 rue Gabriel Péri à Ivry-sur-Seine, cadastré section M n° 185, propriété de l'OPH d'Ivry-sur-Seine à vocation d'équipement public municipal.
(39 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. CATHENOZ, LECLERCQ)

17/ Affaire portant sur l'achat d'immeubles à la SEMI - RETRAIT.

18/ APPROUVE le rapport d'activités 2007 de la SEMI.
(unanimité)

19/ APPROUVE le rapport d'activités 2007 de la SADEV 94.
(37 voix pour, 5 abstentions : Mme DUCHENE, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, M LECLERCQ, ABERDAM et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. CATHENOZ)

20/ AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif au suivi et à l'animation de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat Copropriétés Dégradées (OPAH CD), avec la société CODAL PACT 94, pour un montant de 336 150,00 € H.T., soit 402 035,40 € TTC sur cinq ans.
(unanimité)

21/ APPROUVE la convention avec l'AFTAM relative à la mise en place d'une Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale Relogement sur le foyer sis 6 rue du Colombier à Ivry-sur-Seine et FIXE la participation financière de la Ville à un montant global de 20 523 € TTC.
(unanimité)

22/ APPROUVE le transfert de la garantie communale pour les emprunts PLUS PLAI de l'ESH Résidence Urbaine de France (RUF) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) relatifs à la construction de 46 logements sociaux au 35/39 rue Barbès, au profit de l'ESH Immobilière 3F (I3F) pour un montant initial de 3 410 620 €.
(unanimité)

23/ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL 94) et FIXE la participation financière de la Ville à un montant global prévisionnel de 25 800 € TTC.
(42 voix pour et 1 voix contre : M. ABERDAM)

24/ PREND ACTE du compte-rendu annuel de la société Energivry, délégataire du service public de chauffage urbain d'Ivry, pour l'exercice 2006/2007.

(unanimité)

25/ PREND ACTE du rapport annuel de la Société Lombard et Guérin, délégataire du service public de la halle et des marchés communaux de la Ville pour l'exercice 2007.

(unanimité)

26/ ATTRIBUE la Délégation de Service Public pour l'exploitation de la halle et des marchés communaux à la Société Lombard & Guérin et **APPROUVE** la convention de Délégation de Service Public correspondante pour une durée de 5 ans.

(unanimité)

27/ FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2009, les tarifs droits de place sur les marchés communaux et la halle de la Ville et la redevance annuelle versée à la Ville.

(unanimité)

28/ APPROUVE la convention relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers à passer avec l'organisme coordinateur « OCA D3E ».

(unanimité)

29/ APPROUVE le versement à l'OPH d'une participation de 172 000 € facilitant le financement des travaux de rénovation et d'amélioration de la qualité de service des parkings des cités Lénine, Vanzuppe, ILN Casanova, Fauconnières, Chevaleret et Orme au Chat.

(unanimité)

30A/ APPROUVE l'avenant n° 2, d'un montant de 76 680,96 € HT soit 91 710,43 € TTC, au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec la société EPDC dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics du quartier parisien à Ivry-sur-Seine.

(39 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. CATHENOZ, LECLERCQ)

30B/ APPROUVE l'avenant n° 2, d'un montant de 58 230, 99 € HT soit 69 644,26 € TTC, à la convention de mandat passée avec la société SEMISE, maître d'ouvrage délégué, dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics du quartier parisien à Ivry-sur-Seine.

(39 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. CATHENOZ, LECLERCQ)

31/ APPROUVE la convention de partenariat avec le SEDIF relative à l'action Phyt'Eaux Cités.

(42 voix pour et 1 voix contre : M. ABERDAM)

32/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2007 du SIPPAREC relatifs au service public de l'électricité à Ivry-sur-Seine et aux réseaux de télécommunications.

(affaire non sujette à un vote)

33/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2007 du SIRESCO, relatifs au service public de restauration à Ivry-sur-Seine.

(affaire non sujette à un vote)

34/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et des éléments du compte administratif 2007 du SIIM'94.

(affaire non sujette à un vote)

35/ AUTORISE le Maire à souscrire les marchés relatifs aux travaux de réaménagement du centre administratif Marcel Cachin, sis place Marcel Cachin à Ivry-sur-Seine, comme suit :

- le lot n°1 : « Gros œuvre / Démolition / Carrelages » à la société SCGE pour un montant de 246 060,71 € HT soit 294 288,61 € TTC,
- le lot n°2 : « Cloisons, Doublages / Faux plafonds » à la société SNERCT dont l'offre est considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 238 032,57 € HT soit 284 686,95 € TTC,
- le lot n°3 : « Menuiseries Intérieures » à la société RCA dont l'offre est considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 233 385,59 € HT soit 279 129,16 € TTC,
- le lot n°4 : « Peinture / Sols souples » à la société CGPG dont l'offre est considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 108 000 € HT soit 129 168 € TTC,
- le lot n°5 : « Electricité » à la société Brunet dont l'offre est considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 197 988 € HT soit 236 793,65 € TTC,
- le lot n°6 : « Plomberie Sanitaire/Chauffage, Ventilation » à la société Foret dont l'offre est considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 142 180,10 € HT soit 170 047,40 € TTC.

(unanimité)

36/ DECIDE d'adhérer à l'association « Orbival, un métro pour la banlieue » et **APPROUVE** les statuts de ladite association.

(unanimité)

37/ APPROUVE l'avenant n°1 pour l'année 2008/2009, à la convention d'adhésion collective avec l'association départementale des Francas.

(unanimité)

38/ AUTORISE le Maire à souscrire les marchés relatifs à la réalisation de divers travaux d'impression correspondant aux besoins de l'administration municipale, comme suit :

- o lot n° 1 : « Fourniture d'enveloppes et pochettes vierges et imprimées » à la société Espace impression pour un montant annuel compris entre 20 000 € HT et 80 000 € HT,
- o lot n° 2 : « Fabrication d'affiches, autocopiants, cartes et imprimés divers, brochures, plaquettes et tracts » à la société Périgraphic, pour un montant annuel compris entre 55 000 € HT et 220 000 € HT.

(unanimité)

39/ AUTORISE le Maire à souscrire les marchés relatifs à l'acquisition de fournitures scolaires et pédagogiques, comme suit :

- lot n° 1 : « acquisition de fournitures courantes pour les écoles, les structures municipales de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse » à la société Capitale Bureau Calipage pour un montant annuel compris entre 83 720 € TTC et 334 880 € TTC ;
- lot n° 2 « acquisition de pochettes scolaires de gratuité pour les écoles » à la société Capitale Bureau Calipage pour un montant annuel compris entre 17 940 € TTC et 71 760 € TTC ;
- lot n°3 « acquisition de livres pédagogiques divers (atlas, etc.), de manuels et fichiers scolaires (grammaire, histoire, mathématiques, géographie...) et de dictionnaires (offerts aux enfants de CE2 et des classes spécialisées) » à la société CUC pour un montant annuel compris entre 29 900 € TTC et 119 600 € TTC.

(unanimité)

40/ AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif au transport d'élèves handicapés et de classes spécialisées à Ivry-sur-Seine Intra-muros avec la société Les Coccinelles pour un montant annuel minimum de 70 000 € HT (73 850 € TTC) et maximum de 250 000 € HT (263 750 € TTC).

(unanimité)

41/ AUTORISE le Maire à souscrire le marché d'assurances relatif à la Flotte automobile et aux risques annexes avec le groupement ASTER/ SMACL pour un montant annuel de 116 549,56 € HT soit 139 393,27 € TTC correspondant à l'offre de base avec la formule de franchise n°1 et la garantie annexe « marchandise transportée ».

(unanimité)

42/ APPROUVE la convention de partenariat à passer avec l'association Sports et Spectacles Internationaux (A.S.S.I.), relative à l'organisation de l'Humarathon.

(39 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. CATHENOZ, LECLERCQ)

43/ APPROUVE la convention avec le Département du Val-de-Marne relative à l'attribution d'une subvention de 15 000 € pour la mise en œuvre de la première étape d'élaboration du projet d'implantation dans l'espace public de la ville du générateur d'impulsions et de l'éclateur de l'ancien laboratoire de synthèse atomique.

(32 voix pour, 8 voix contre : Mme DUCHENE, M. BELABBAS, Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MACHADO, MOOG, Mme APPOLAIRE, M. ABERDAM et 3 abstentions : Mmes GAMBIASIO, PERNIN, M. LECLERCQ)

44/ DECIDE pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010, la création d'un poste d'apprenti (auxiliaire de puériculture).

(unanimité)

/ Est informé de la programmation 2009 des séjours d'hiver des classes de pleine nature, des séjours d'hiver et de printemps des 5/14 ans et des 15/17 ans, et des séjours de vacances pour les enfants, les jeunes et les adultes de plus de 18 ans handicapés mentaux et physiques.

/PREND ACTE de la communication du produit des rôles supplémentaires de taxe d'habitation mis en recouvrement le 30 novembre 2008.

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 30 novembre 2008.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 0H45

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT